



## ROTHOIS INFOS N° 80

### **Délibération pour le vote du budget Primitif 2022**

Monsieur le Maire expose le budget comme suit : (les Conseillers Municipaux ont tous eu les documents relatifs au BP 2022) :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 675 340,69 €

Recettes : 675 340,69 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

Dépenses : 160 856,79 €

Recettes : 160 856,79 €

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présentation du Budget Primitif 2022 faite par Monsieur le Maire.**

### **Délibération pour le vote des taxes**

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter et de maintenir les taux et vote les taxes pour 2022 comme suit :*

*-Foncier bâti : 40,02%*

*-Foncier non bâti : 38,75%*

*-CFE (Compensation foncière entreprise) : 16,70%.*

### **Délibération pour attribution de la rémunération de l'agent recenseur**

Monsieur le Maire informe que la période de recensement du 20 Janvier au 19 Février 2022 est terminée. La qualité de travail et l'engagement de l'agent recenseur ont été soulignés par Monsieur le Maire. La dotation forfaitaire reçue par l'INSEE est de 400.00€ (quatre cents euros).

Une proposition est faite de reverser la dotation de l'INSEE de 400 € et d'allouer une rémunération supplémentaire de 200 € (deux cents euros) compte tenu de l'implication et du sérieux de l'agent recenseur (soit une rémunération totale de 600 €).

Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

### **Travaux Rue du Moulin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux à l'entrée du village, suite aux nouvelles constructions : chaussée, caniveaux et trottoirs.

Une demande de devis a été effectuée auprès de deux entreprises :

L'entreprise Oise TP, pour un montant total de 48 229,93€ HT soit 57 875,92€ TTC ;

L'entreprise SPC, pour un montant total de 48 832,00€ HT soit 58 598,40€ TTC ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Oise TP et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci, ainsi qu'à solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention.

### **Restauration du mobilier de l'église**

Lors de la visite de Monsieur COLLET chargé du patrimoine architectural et historique pour l'Oise dans notre commune le 4 novembre 2021 aux fins de recenser les différents calvaires et de faire un point sur le mobilier de notre église, il s'est révélé nécessaire de restaurer ledit mobilier.

Des devis ont été réceptionnés et étudiés par le conseil, selon la nature classée ou non classée du mobilier, deux dossiers de subventions ont été rédigés et adressés aux organismes départementaux et régionaux pour l'octroi de celles-ci.

Le montant des devis s'élève à 18 490 € HT soit 22 188 € et sera subventionné si acceptation de nos dossiers auprès des différents organismes précités à hauteur de 80 %.

### **Délibération concernant l'achat de matériel lié à l'entretien de la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'investir dans du matériel lié à l'entretien de la commune, à savoir : un gyrobroyeur (outil tracté par le tracteur tondeuse servant à entretenir les chemins de notre tour de ville), un taille-haie et une débroussailleuse.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour une débroussailleuse et un taille-haie thermique : L'entreprise GRUEL pour un montant de 1 191€ HT soit 1 429,30€ TTC.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour un gyrobroyeur :

L'entreprise GRUEL pour un montant de 874,17€ HT soit 1 049€ TTC,

L'entreprise NOUVELLE DUMONT pour un montant de 1 200€ HT soit 1 440€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :de retenir le devis de l'entreprise GRUEL (Celle-ci assurant l'entretien dudit matériel depuis plusieurs années) concernant une débroussailleuse et un taille-haie thermique et de retenir le devis de l'entreprise NOUVELLE DUMONT pour le gyrobroyeur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces deux devis.

## **Appel aux bonnes volontés pour le comité des fêtes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler les membres du comité des fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition suivante :

Les conseillers municipaux sont membres de droit ce qui implique une participation aux activités entreprises.

Mais il est également indispensable d'avoir au sein de ce comité la présence d'habitants du village permettant de mener à bien des manifestations et ainsi de retisser des liens.

Aussi nous lançons un appel aux Rotherois pour venir nous rejoindre au sein de ce comité.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous manifester auprès de Josée (06.86.76.00.27) ou de Marie-Ange (03.44.13.16.94).

## **Révision du tarif de refacturation d'électricité lors des locations de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de refacturation d'électricité lors des locations de la salle des fêtes, en raison de l'augmentation du coût de cette dernière.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif appliqué actuellement est le suivant : 0,18€/kw.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de fixer le nouveau tarif à 0,20€/kw. Ce montant s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Informations diverses :**

- Brûler ses déchets verts est toléré dans notre commune même si toutefois la législation l'interdit pour des raisons écologiques, de santé et de sécurité. Il est donc fortement recommandé de limiter cet acte au strict minimum en respectant son voisinage et en faisant preuve de bon sens.

- Nous accueillons avec plaisir un nouvel agent d'entretien extérieur. Il s'agit de Monsieur Viguoin Guillaume résidant à Glatigny, qui a pris ses fonctions le 4 avril dernier. Merci de lui réserver le meilleur accueil possible et de respecter son travail dans l'intérêt de tous.

- Un spectacle vous attend....

La commune vous invite à participer à un spectacle d'art vivant gratuit, ouvert à tous, proposé par la Compagnie Théâtre en l'air basée à Abbeville Saint Lucien [le samedi 25 juin 2022](#) :

### Solo de clown "Le temps selon Marguerite"

Cette animation se déroule en deux temps :

- jeux animés de 16h30 à 18 h
- spectacle de 18h à 19 h suivi d'un entretien avec la comédienne

Possibilité de se restaurer sur place.

Penser à réserver dès à présent auprès de Josée (06.86.76.00.27)



Marguerite, son fils Jasmin et son chat, Gasparou ont décidé de vivre autrement. Avec une petite roulotte ils se déplacent de village en village avec pour but de semer la bonne parole écologique... Marguerite a prévu de faire sa conférence écologiste ! Enfin, si le temps lui permet... car adopter un mode de vie écolo' n'est pas de tout repos !  
Tout public - durée : 1h00

#### Infos pratiques :

- Les nouveaux habitants de la commune sont conviés à se faire connaître auprès de notre secrétariat de Mairie.
- Les Cartes d'identités et les Passeports sont à faire ou renouveler auprès des Mairies de Grandvilliers, Beauvais, Breteuil sur rendez-vous.
- Les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser militairement à la Mairie, dans le mois qui suit leur anniversaire.
- **Horaires du secrétariat de Mairie : le mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h (uniquement par téléphone), ouverture au public de 16h à 18h00.**
- Permanence du Maire ou d'un adjoint le mardi de 17h30 à 18h30.
- La Communauté de Communes de la Picardie Verte vous propose l'acquisition d'un composteur individuel, si vous êtes intéressé vous pouvez le commander auprès de la CCPV.